

Développement *solidaire* et lutte contre les *inégalités* mondiales : se donner les moyens d'agir

JEAN-MARC BOIVIN

A mi-chemin des Objectifs de Développement Durable fixés en 2015 pour 2030, et saisissant l'opportunité du « Sommet pour un nouveau Pacte financier mondial » des 22 et 23 juin à Paris souhaité par le Président de la République, le CESE veut relancer le débat de l'Aide publique au développement (APD).

De nouveaux équilibres géopolitiques bouleversent la donne sur ce sujet essentiel à la paix dans le monde. Les rapports ne sont effectivement plus basés sur une dichotomie Nord/Sud ou Riches/Pauvres mais sur une interdépendance des États. De plus, les pays partenaires veulent faire entendre leur voix, agir et être parties prenantes dans la mise en œuvre des programmes de développement. Enfin, malgré la hausse des financements (+160 % depuis 2000), les besoins sont croissants et demeurent immenses. Le CESE attire également l'attention notamment sur les investissements dédiés à la transition écologique et au développement durable qui ne doivent pas l'être au détriment des aides à la sécurité alimentaire, à l'éducation et à l'accès aux soins essentiels, notamment pour les filles et femmes.

100 M

de personnes
déplacées/réfugiées
dans le monde en 2022,
soit deux fois plus qu'il y
a 10 ans

250 M

de personnes dans
le monde en situation
d'insécurité alimentaire
(x3 en 6 ans)

DÉFINITION

COMMENT MAINTENIR L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT ?

Le CESE rappelle que la société civile organisée (ONG, syndicats, entreprises...) reste une actrice majeure du développement et insiste pour intégrer davantage au dialogue les pays concernés.

Il recommande de sanctuariser l'aide au développement, prioritairement et vers les pays plus pauvres et propose des mesures visant à :

→ atteindre l'objectif de 0,7 % du revenu national brut prévu en 2025

- élargir les financements (sources de financement innovantes, taxes sur « ultra riches » ou sur secteur carboné...)
- renforcer la redevabilité (présente dans la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021)
- simplifier le pilotage français de la politique de développement.

1 Quels financements pour honorer les missions de l'aide publique au développement ?

- Atteindre le seuil de 0,7 % du revenu national brut (RNB) des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE pour l'aide publique au développement et tenir les engagements de verser entre 21 % et 29 % de cette APD aux pays les moins avancés, notamment de dons (90 %).
- Engager lors du Sommet de Paris en juin 2023 la mise en œuvre du mécanisme financier pour répondre aux effets néfastes du changement climatique, aux coûts associés aux pertes et préjudices pour les pays les plus vulnérables.

2 Renforcer la mise en œuvre de l'aide publique au développement en s'appuyant sur la société civile et en réaffirmant le principe de redevabilité

- Transmettre au CESE ainsi qu'à toutes les institutions mandatées (comme le CNDI et le CNCD) le rapport global sur la politique d'aide publique au développement et organiser annuellement un débat (dès l'automne 2023) au Parlement et au CESE pour renforcer la mise en œuvre de la redevabilité.
- Mettre en place avant fin 2023 la commission d'évaluation de l'aide publique au développement solidaire.

3 Objectifs en vue du Sommet de Paris pour un nouveau Pacte financier mondial

- Proposer l'adoption des sources de financement innovantes (déplafonner la part de ces taxes - taxe sur les transactions financières (TTF), taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA) - affectée au développement solidaire. Privilégier une généralisation des taxes existantes (TTF, TSBA, impôt minimal sur les multinationales) et les consacrer à l'aide publique au développement des pays les moins avancés.

LE RAPPORTEUR

Jean-Marc Boivin
jean-marc.boivin@lecese.fr
01 44 43 64 04

Jean-Marc Boivin préside le Groupe des Associations du CESE, pour lequel il représente Coordination SUD. Il siège à la Commission Affaires européennes et internationales, à la Commission Travail et emploi, à la Commission temporaire «Fin de vie» et à la Délégation aux Outre-mer.